

TABLEAU SYNTHETIQUE DES DIFFERENTES AIDES DISPONIBLES

Actualisé le 31/03/2020

	FONDS DE SOLIDARITE NATIONAL		FONDS EXCEPTIONNEL OCCITANIE
	Volet 1	Volet 2	Volet 3
Opérateur	DGFIP	Région	Région
Bénéficiaires	Tous secteurs d'activités et tous statuts juridiques	Entreprises ayant bénéficié du Volet 1	Tous secteurs d'activités et tous statuts juridiques
Condition de CA	< 1 000 000 € sur le dernier exercice clos	< 1 000 000 € sur le dernier exercice clos	< 1 000 000 € sur le dernier exercice clos
Condition de résultat	< 60 000 €	< 60 000 €	Pas de condition de résultat connue à ce jour
Condition d'effectif	0-10	1-10	0-10
Perte de Chiffre d'affaires	- Perte de CA > à 50 % sur mars 2020 par rapport à mars 2019 - ou fermeture administrative	- Perte de CA > à 50 % sur mars 2020 par rapport à mars 2019 - ou fermeture administrative	Perte de CA comprise entre 40% et 70% en mars 2020 par rapport à mars 2019
Autres conditions particulières	Non	- Impossibilité de faire face aux échéances du mois prochain - Refus de prêt bancaire (justificatif nécessaire)	Non
Montant de l'aide	- Montant plafonné à 1 500 € si le montant de la perte de CA est supérieure - Montant égal à la perte de CA si la perte de CA est inférieure à 1 500 €	2 000 € : montant forfaitaire	- Indépendant ou 0 salarié : 1 000 € (conditions de dégressivité non encore déterminées) - Entreprise de 1 à 10 salariés : 1 500 € (conditions de dégressivité non encore déterminées)
Dépôt des demandes	Entre le 1er avril et le 30 avril	Entre le 10 avril et le 31 mai	Entre le 10 avril et le 31 mai